

sortes ; puis, quand on eut finit de manger, elle profita d'un instant de loisir pour aller secrètement se prosterner au pied du brahmane et lui demander : « Lorsque je sers mon mari *Ye-jo-ta-to* (Yajñadatta), les boissons et les mets que je lui sers ne conviennent jamais à son idée. Je voudrais maintenant que vous m'indiquiez ce qu'il mangeait autrefois quand il était chez vous. Je lui préparerai à boire et à manger de la manière (à laquelle il était habitué) précédemment. » Le brahmane conçut alors de l'irritation et songea : « Ah, il en est ainsi ! Ah, il en est ainsi ! Cet homme se permet de tourmenter la fille d'un autre ! » Il dit donc à cette femme : « Faites seulement que je sois promptement renvoyé, et, au moment de mon départ, je vous enseignerai une gâthâ. Vous n'aurez qu'à prononcer cette gâthâ pour que votre mari ne souffle plus mot. »

Cette femme dit alors à son mari : « Le vénérable brahmane est venu de bien loin ; il faut le renvoyer promptement. » Le mari fit cette réflexion : « Comme le dit ma femme, il faut le renvoyer promptement et ne pas le laisser séjourner ici longtemps, de peur que quelque parole ne s'ébruite, ce qui ne me nuirait pas peu. » Alors il entra chez lui pour donner de l'argent à sa femme en lui disant de faire le repas ; puis il s'en alla chercher des compagnons de route à son maître. Sa femme resta, et quand elle eut fini de servir le repas, elle se prosterna aux pieds (du brahmane) et, en prenant congé de lui, le pria de lui dire la gâthâ dont il avait parlé précédemment ; il lui enseigna donc à prononcer cette gâthâ :

*L'homme sans père qui est allé en pays étranger — a trompé partout les gens ; — une nourriture grossière était sa nourriture habituelle ; — qu'il se borne à manger sans plus manifester de dégoût.*

(Le brahmane ajouta) : « Je vous donne maintenant cette gâthâ ; lorsqu'il s'irritera et se dira dégoûté parce que la